



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Budget**

**Direction de l'Immobilier de l'État**

Sous-direction gouvernance, financement et supports

Suivi de l'exécution budgétaire

Paris, le **04 février 2022**

Télédoc 242

Affaire suivie par : Olivier BERNARD

Bureau 1BE

Mèl. : [olivier.bernard@finances.gouv.fr](mailto:olivier.bernard@finances.gouv.fr)

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

**À**

NOR CCPB2203668C

N° interne **DF-1BE-22-4040**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT**

A l'attention de Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux, les responsables de la fonction financière ministérielle, les directeurs des affaires financières et les directeurs des affaires immobilières

**Objet : Organisation des conférences immobilières 2022**

La politique immobilière de l'État (PIE) et de ses établissements publics, représentant environ 8 Md€ de dépenses annuelles, constitue un levier important de transformation de l'action publique et participe aux objectifs de transition écologique fixés par le Gouvernement. À ce titre, le plan de relance a consacré dès 2021 près de 2,7 Md€ à la rénovation thermique des bâtiments de l'État et de établissements publics nationaux via le programme 362 « Écologie » de la mission « Plan de relance ». Dans cette perspective, les conférences immobilières permettent de réserver, au sein du calendrier budgétaire, un temps dédié à l'étude de la dépense immobilière et de ses principaux déterminants.

Le cycle de ces conférences engagé en 2018 a permis d'aborder les principaux projets immobiliers de l'État et de ses établissements dans un cadre pluriannuel et de poursuivre une réflexion sur l'enjeu prioritaire que constitue l'entretien du parc immobilier. Elles ont permis de documenter une programmation budgétaire en matière immobilière, qui s'insère dans le cadre pluriannuel approuvé par le Parlement lors du vote de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et d'aborder la problématique globale de la transition écologique.

Les conférences immobilières 2022 reprennent cette logique, mais se concentreront sur deux objectifs :

- la **politique immobilière du ministère**, en s'appuyant sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, et en abordant entre autres l'implantation des services, l'optimisation des locaux, la transition écologique et l'aspect environnemental des opérations immobilières (avec la cotation des dépenses immobilières), la stratégie d'entretien du parc immobilier de l'État et les nouvelles modalités de travail. Ces orientations devront faire l'objet d'une prévision budgétaire pluriannuelle dans le cadre du quinquennal 2023-2027 ;

- le **financement des principaux projets immobiliers** des ministères et la soutenabilité de leur programmation (notamment les projets labellisés en CNIP et proposés au financement), dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2022-2027. **Les conférences immobilières 2022 doivent également permettre de faire un point sur l'état d'avancement des projets et les perspectives d'exécution des crédits mis à disposition des ministères dans le cadre du plan de relance. Un état des lieux synthétique des opérations devra donc être joint au dossier des conférences immobilières.**

Les conférences immobilières seront organisées par la direction de l'immobilier de l'État et la direction du budget. Y sont conviés les secrétaires généraux des ministères, accompagnés de leurs directeurs des affaires financières, responsables de la fonction financière ministérielle et responsables de la fonction immobilière ministérielle, ainsi que les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels. Ces conférences s'insèrent dans la première partie du cycle de dialogue budgétaire, avec les conférences techniques, la programmation à moyen-terme et les conférences de performance. Cette année, elles se tiendront au mois d'avril.

Dans un objectif de simplification de la procédure pour l'ensemble des participants, les annexes seront réduites cette année. Chaque ministère recevra par voie électronique, au plus tard un mois avant sa conférence dont les dates vous seront proposées très prochainement par la DIE :

**I. Un dossier de conférence**, construit autour des principaux thèmes et projets immobiliers du ministère identifiés par les directions de l'immobilier de l'État et du budget. Ce dossier aura été pré-rempli de manière à proposer un ordre du jour. Il contiendra également un certain nombre de questions adressées au ministère par la DIE et la DB. Il permettra ainsi aux ministères de préparer les échanges des conférences. Cet ordre du jour est indicatif et pourra être enrichi de tout élément que le ministère souhaitera porter à la connaissance de la DIE et de la DB, en complétant ce dossier de conférence. Vous documenterez également dans le cadre de ce dossier les acquisitions envisagées en 2022, voire ultérieurement, pour un montant supérieur à 1 M€.

**II. Une annexe budgétaire** « dépenses immobilières portées par les programmes budgétaires ministériels ». Elle vise à obtenir une vision synthétique de la dépense immobilière portée par les programmes du budget général du ou des périmètres ministériels concernés. Le ministère y renseigne, pour l'exécution 2021 et la programmation 2022-2027, la ventilation de ses crédits immobiliers selon la nomenclature Programme / Briques / Activités retenue (se référer à l'onglet méthodologie si besoin). Pour cette annexe, le périmètre retenu ne concerne pas les établissements de l'État (il intègre en revanche bien les SPCSP immobilières qui leur sont versées depuis le budget général). L'ensemble de la nomenclature programmes / briques / activités aura été pré-remplie pour chaque ministère. Il vous est également demandé de procéder, via un onglet dédié de l'annexe, à la répartition des crédits au format « document de politique transversale de la politique immobilière de l'État », par briques et grandes natures de dépense.

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires habituels, ainsi que ceux de la direction de l'immobilier de l'État, en amont des conférences pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels et à la direction de l'immobilier de l'État au plus tard sept jours francs avant la date de la conférence. Nous nous permettons d'appeler votre attention sur la nécessité du respect de ces délais pour la qualité des travaux collectifs.

Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux. Cette année, la DIE procédera à une synthèse des conférences immobilières afin de partager les bonnes pratiques avec l'ensemble des acteurs de l'immobilier de l'État. Elle vous sera communiquée ainsi qu'aux préfets de région.

La directrice du budget



**Mélanie JODER**

Le directeur de l'immobilier de l'État



**Alain RESPLANDY-BERNARD**